



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 20 décembre 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.

Que le document ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 21 décembre 2023



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe